REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2012- 220 DU 13 AOUT 2012

portant approbation des états financiers de l'Agence Bénin Presse (ABP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90- 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation du 29 mars 2011 par la cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure type des Ministères ;

Vu le décret n° 2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 2005 -790 du 29 décembre 2005 portant approbation des Statuts de l'Agence Bénin Presse ;

Sur rapport du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 juin 2012.

DECRETE

Article 1er : Sont approuvés les états financiers de l'Agence Bénin Presse (ABP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 aout 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Jonas GBIAN

Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication,

Max Barthélémy AHOUEKE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 MEF 4 MCTIC 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-